

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claude HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-002-14792/23/CM

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation du montant de l'opération d'investissement pour la restructuration de l'Anse du Pharo avec la SPL SOLEAM

68190

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence a validé les orientations de restructuration du site de l'Anse du Pharo située dans le VIIème arrondissement de Marseille. La vocation de ce site est de devenir un secteur dédié à la réparation, l'entretien et la maintenance de la petite et moyenne plaisance.

Pour la mise en œuvre de cette opération, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait appel à la SPL Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM), via un contrat de concession de travaux d'une durée de 25 ans, entré en vigueur le 16 mai 2018. La durée dudit contrat a été portée à 27 ans suite à l'avenant n°2 du 18 février 2021.

Des avancées significatives concernant le projet ont été obtenues avec la conduite de toutes les études techniques y-compris les fouilles archéologiques qui n'ont révélé aucune contrainte concernant la poursuite des travaux.

Lors de la phase Avant-Projet-Sommaire menée par le maître d'œuvre, la SOLEAM a adressé un courrier à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'informer des difficultés rencontrées. Il s'agit, des contraintes techniques liées à la modification d'aménagements du plan d'eau et de l'évolution des indices de prix travaux et notamment ceux liés aux ouvrages maritimes (+38,15%) qui impactent fortement le coût financier du projet.

Cette enveloppe financière sera portée à un montant total de : 17 087 176 euros HT, conformément à l'annexe 6 de l'avenant n°3 au contrat, approuvé lors de la même séance.

Or, lors de la signature en 2018 du contrat de concession de travaux, le bilan de l'opération (annexe 6) faisait état d'un montant de 11 239 954 € HT.

Ce différentiel du bilan financier résulte notamment des dernières études d'Avant-Projet-Sommaire et à l'actualisation des prix des travaux et indices de prix des travaux et ouvrages maritimes, dans le contexte actuel de forte inflation et de raréfaction des matériaux.

Une autorisation de programme n°2017107400 a été votée en octobre 2017 par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour un montant de 4 000 000 €, correspondant au montant de sa participation à l'opération.

Au regard des éléments qui précèdent et compte tenu du nouveau bilan de l'opération issu de l'avenant n°3 au contrat, il convient aujourd'hui de revaloriser cette AP d'un montant de 6 228 307 €.

Ce montant de participation correspond aux surcoûts liés aux révisions de prix sur les ouvrages bâtimentaires et maritimes, dont 70% sont pris en charge par la Métropole (2 141 877€) et aux surcoûts liés à l'actualisation des travaux sur les ouvrages maritimes (4 086 430 €).

Pour rappel, la Métropole Aix-Marseille-Provence a obtenu pour la réalisation de cette opération une subvention de la part de la Région au titre du CRET pour un montant de 300 000 € et une

subvention de l'agence de l'eau pour un montant de 419 000 €. Il s'agit donc de recettes à percevoir par la Métropole.

Au regard des surcoûts susvisés sur cette opération, la Métropole a engagé de nouvelles discussions avec la Région pour obtenir une subvention complémentaire dans le cadre du dispositif nos Territoires d'abords.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° MET 17/3817/CM du 19 octobre 2017, approuvant la création et l'affectation d'une Autorisation de Programme pour la restructuration du site de l'Anse du Pharo à Marseille ;
- La délibération n° MET 18/6177/CM du 22 mars 2018, approuvant le contrat de concession de travaux au bénéfice de la SPL SOLEAM ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du 30 juin 2022, approuvant l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- La délibération n°FBPA-023-12563/22/CM du 20 octobre 2022 portant approbation d'une modification du Règlement Budgétaire et Financier métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les dernières études d'Avant-Projet-Sommaire relèvent des contraintes techniques liées à la modification du plan d'eau et à l'évolution des indices de prix des travaux et ouvrages maritimes, dans le contexte actuel de forte inflation et de raréfaction des matériaux ;
- Que le bilan de l'opération est porté, par l'annexe 6 de l'avenant n°3 au contrat, au montant de 17 087 176 € HT ;
- Qu'il convient de procéder à la revalorisation du montant de participation affecté à l'opération « Restructuration de l'anse du pharo » pour un montant de 6 228 307 € ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la revalorisation pour un montant de 6 228 307 €.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement n°2017107400 « Restructuration du site Anse du pharo » pour un montant de 6 228 307 euros, portant le montant total de participation à l'opération à 10 228 307 euros.

L'échéancier prévisionnel s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 2 400 000 euros

Année 2023 : 1 600 000 euros

Année 2024 : 0 euros

Année 2025 : 1 634 572 euros

Année 2026 : 2 274 215 euros

Année 2027 : 2 319 520 euros

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement dans le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence exercice 2024. Opération : 2017107400 - Nature : 238-2031-231321-204182 - Fonction : 515.

Les recettes correspondantes aux subventions sont constatées au Budget principal de la Métropole Aix Marseille Provence exercice 2023 en section d'investissement - Nature 1312 Fonction 515.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY